

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 AOÛT 2015

Président : M. Jean FONTAINE
Vice-président : M. Yves PAGE
Secrétaire : Mme Bénédicte MARMY
Membres : M. Alain MATHIEU, M. Muharrem TEMEL

Sont présents :

M. Thierry AESCHBACHER, M. Thierno BARRY, Mme Vally CARTER, Mme Martine CASUTT, M. Nicolas CLEMENCE, M. Michele COLLEONI, M. Armando COUTO, M. Thierry DEROBERT, Mme Monica DE VECCHI, M. Christian FLURY, M. Thierry FRANCIOLI, Mme Corinne GACHET CREFFIELD, Mme Sandrine GILLIERON, Mme Virginie GLASSEY, M. Roger GOLAY, Mme Laure GRIVET, M. Christian HAAS, M. Eric MAUGUE, Mme Bénédicte MONTANT, M. Julien NUROCK, M. André PYTHON, M. Steeve RAY, M. Kevin REICHENBACH, M. Bruno REOLON, M. Jean-Daniel REYMOND, Mme Céline ROSSELET, Mme Nancy RUERAT, M. Damien SIDLER, M. Martial VAN DER LINDEN, Mme Nathalie VERGAIN, Mme Olga VILLARRUBIA, M. Cédric VINCENT

Assistent à la séance : M. Frédéric RENEVEY, Maire
M. Damien BONFANTI,
M. Stéphane LORENZINI, Conseillers administratifs
Mme Odile DE GARRINI, Secrétaire générale
Mme Erika CRISAFULLI, secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2015
- 3) Communications du Conseil administratif
- 4) Propositions du Conseil administratif
- 5) Projets de délibération du Conseil administratif
 - a) Mise en séparatif et collecteurs privés d'intérêt local au chemin de la Pépinière, chemin des Recluses, chemin du Salève et chemin des Voirons – Crédit d'étude (Fr. 161'000.--) (024-15.08) **p. 16 Entrée en matière**
 - b) Octroi d'un prêt en tant que fonds de roulement d'un montant de Fr. 30'000.-- en faveur de l'association intercommunale pour l'accueil familial de jour Genève-sud-ouest (AFJ-GSO) - Crédit d'investissement (025-15.08) **p. 17 Entrée en matière**
 - c) Délibération autorisant le Conseil administratif à passer les actes authentiques concernant les cessions au domaine public et les constitutions de servitudes au profit de la commune (026-15.08) **p. 19 Entrée en matière**
 - d) Crèche de la Chapelle – Division parcellaire, constitution d'un droit de superficie, constitution de servitudes (027-15.08) **p. 20 Entrée en matière**

Séance extraordinaire du 25 août 2015**6) Commission de l'environnement et du développement durable –
Séance du 21 mai 2015 - Rapporteuse : Mme Nathalie VERGAIN**

- a) Présentation de l'opération éco-sociale 2014-2015 **p. 21 Information**
- b) Réaménagement du parc Louis Bertrand – Crédit
d'investissement (Fr. 3'300'000.--) (020-15.04) **p. 21 Arrêté**
- c) Divers

M. FONTAINE : M. Roger GOLAY venant à l'instant de nous rejoindre, je propose qu'il prête serment maintenant pour faire partie officiellement de ce Conseil municipal. Je mets cette proposition au vote. C'est accepté à l'unanimité.

Je vous prie de vous lever.

M. GOLAY, je vous prie, après la lecture de la formule de serment, de lever la main droite et de dire « je le jure » ou « je le promets ».

(Lecture de la formule du serment)

« Je jure ou je promets solennellement :

d'être fidèle à la République et canton de Genève ;

d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;

de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».

M. GOLAY : je le promets.

M. FONTAINE : avant d'entamer l'ordre du jour, M. SIDLER s'est interrogé sur la validité de cet ordre du jour, par rapport à la personne censée signer la convocation que vous avez tous devant vous aujourd'hui. Il est évident, vu que l'on ne pouvait pas siéger, que c'est au Maire d'assurer cette tâche. L'article 22 du règlement du Conseil municipal nous permet de faire cela.

1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MAI 2015

Le procès-verbal est approuvé.

Séance extraordinaire du 25 août 2015**3) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

M. RENEVEY : trois rapides communications. Vous avez trouvé sur vos places un nouveau projet de délibération concernant l'octroi d'un prêt à l'association intercommunale pour l'accueil familial de jour Genève sud-ouest. La raison en est simple, il manquait dans la précédente mouture le point 3 de la décision « de porter cette dépense au bilan, rubrique 152, (...) ». C'est une simple formalité, mais pour que le texte à voter soit le texte correct, il faut vous fier à ce nouveau projet.

La deuxième communication, vous avez trouvé également sur vos places le planning des séances de commission pour le mois de septembre. L'idée est de commencer le plus rapidement possible et de rattraper tant que faire se peut le retard pris, puisque cette législature débute trois mois plus tard.

La troisième communication, j'aimerais vous inviter toutes et tous à Tuttisports qui aura lieu cette année du 31 août au 5 septembre. Profitez, surtout pour ceux qui vont siéger dans la Commission des sports, pour vous rendre compte du travail effectué par nos associations sportives, d'aller sur place soit en fonction des sports qui pourraient vous intéresser, soit en fonction de votre domicile, de vous rendre aux différentes séances organisées par nos associations.

M. LORENZINI : j'aimerais vous informer que le service de la culture organise une prochaine exposition à la Villa Bernasconi. Le vernissage aura lieu le 4 septembre dès 18h30. J'espère que vous serez nombreux, en particulier les nouveaux, à venir voir cette partie de l'activité du service culturel, qui organise quatre fois par année des expositions. Cette dernière exposition présente une partie de la très grande collection d'un collectionneur genevois de renom, M. L'HUILLIER.

4) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

5) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

- a) **Mise en séparatif et collecteurs privés d'intérêt local au chemin de la Pépinière, chemin des Recluses, chemin du Salève et chemin des Voirons – Crédit d'étude (Fr. 161'000.--) (024-15.08)**
- =====

M. LORENZINI : il s'agit de la fin de la dernière étape d'un processus qui consiste à installer des canalisations en séparatif sur l'ensemble du Plateau de St-Georges. Un certain nombre de crédits ont déjà été votés. Lors du dernier Conseil municipal, vous avez voté une entrée en matière pour le chemin de Claire-Vue, qui passera à la prochaine Commission des travaux.

Séance extraordinaire du 25 août 2015

Pour le quartier des quatre chemins du quartier du Plateau, Pépinière, Recluses, Salève et Voirons, il vous est soumis un crédit d'étude pour cette dernière phase. Je vous rappelle que dans le cadre de ces travaux, il est non seulement procédé à la mise en séparatif des canalisations, mais on profite de cette occasion pour refaire les chaussées de l'ensemble de ce périmètre. Un plan de circulation qui modifie les circulations possibles aujourd'hui est également mis en place en vue de diminuer le trafic de transit.

M. GOLAY : j'entends bien qu'il y a une demande de crédit d'étude pour ce projet sur le plateau de St-Georges. On sait aussi que beaucoup de propriétaires habitant ces chemins contestent l'ampleur des travaux, en tout cas le diamètre des séparatifs eaux claires/eaux usées. Ils trouvent que la facture finale leur coûtera cher, même s'il y a une prise en charge et une répartition entre la commune et les propriétaires. En revanche, ils estiment que ces séparatifs vont servir dans 20-30 ou 50 ans à des immeubles qui seront peut-être implantés un jour sur leur secteur.

J'aimerais savoir s'il y a déjà eu des discussions, mais vraiment des dialogues, avec les propriétaires de ces maisons par rapport à ce sujet. Pour ne pas aller avec un crédit d'étude et que dans une année ou deux ans, on soit toujours en difficulté par rapport à une situation conflictuelle entre la commune et les propriétaires des lieux.

M. LORENZINI : j'aimerais dire deux choses. Premièrement, ce processus, comme je l'ai dit, est la dernière étape d'un processus qui a déjà commencé. Il y a eu, il y a déjà quelques années, des informations qui ont été données - raison pour laquelle, je pense, M. GOLAY est au courant de contestations - aux habitants sur le principe des travaux.

Il faut peut-être préciser deux choses. Il y a deux problématiques dans les propos de M. GOLAY. La première chose, c'est qu'il y a une obligation légale de passer en séparatif que l'on soit en zone villas avec des maisons individuelles ou dans un quartier développé avec des immeubles, l'obligation demeure. Donc, la demande de crédit est de passer au séparatif pour la situation actuelle et existante.

Il y a un deuxième débat qui peut avoir lieu, c'est le dimensionnement de ces conduites, à savoir est-ce que, puisqu'en fait on met en place un séparatif, on le dimensionne pour tenir compte des futurs éventuels développements potentiels dans le périmètre. Cela, c'est l'étude qui le précisera et je propose que ce sujet soit abordé avec les spécialistes lors de la commission qui devra étudier l'entrée en matière de ce crédit d'étude, puisque c'est eux finalement qui auront les réponses. A ma connaissance, il n'est pas prévu de dimensionner pour un développement potentiel du périmètre, mais de le réaliser par rapport à l'existant.

M. FONTAINE : nous passons au vote.

L'entrée en matière est acceptée par 34 oui, 0 non, 2 abstentions, avec renvoi à la Commission des travaux et constructions.

- b) Octroi d'un prêt en tant que fonds de roulement d'un montant de Fr. 30'000.--, en faveur de l'association intercommunale pour l'accueil familial de jour Genève-sud-ouest (AFJ-GSO) – Crédit d'investissement (025-15.08)**

=====

M. RENEVEY : c'est extrêmement simple. Il y a des besoins légitimes pour les employés de cette association et des rentrées d'argent qui sont systématiquement en décalage par rapport à ce besoin de liquidités essentiellement pour les salaires des collaborateurs.

Séance extraordinaire du 25 août 2015

Jusqu'à présent, c'est la Ville de Carouge qui, à bien plaisir, a mis la main au portemonnaie, si j'ose dire, pour justement faire le tampon entre les besoins de liquidités et les rentrées d'argent. Il nous a semblé plus logique et plus correct d'avoir un fonds de roulement qui est donc, vous l'avez vu dans le document, en lien avec les communes partenaires de cet accueil familial de jour, donc simplement pouvoir avoir les montants nécessaires pour justement pouvoir payer essentiellement les salaires lors de manques de liquidités que l'association pouvait avoir.

Mme CASUTT : je proposerai de voter sur le siège, étant donné que ce sont des crédits que l'on devra sortir. Il n'y a pas de remise en question de l'association intercommunale pour l'accueil familial, c'est quelque chose qui traîne déjà étant donné qu'on a déjà deux mois de retard sur le planning des commissions. Je propose de voter cela sur le siège.

M. RENEVEY : ce serait évidemment plus confortable de le voter sur le siège pour les raisons qui ont été invoquées, mais en ce qui concerne le Conseil administratif, il n'y avait pas de souhait de brusquer quiconque, donc si vous estimez avoir les informations suffisantes avec les documents qui nous ont été remis, dans ce cas-là dont acte. S'il y a encore des questions qui subsistent, on peut le faire aussi lors de la prochaine Commission sociale. A vous de voir.

M. FONTAINE : je mets au vote la proposition de Mme CASUTT, pour voter ce soir ce prêt de Fr. 30'000.--.

La proposition de Mme CASUTT est acceptée par 35 oui, 0 non, 1 abstention.

M. FONTAINE : je vous propose maintenant de voter l'arrêté.

Vu le partenariat de la Ville de Lancy à l'Association intercommunale pour l'accueil familial de jour Genève sud-ouest (AFJ-GSO),

Vu les besoins financiers de l'association et notamment la nécessité de constituer un fonds de roulement suffisant,

Vu la décision du Comité directeur de l'AFJ-GSO du 15 avril 2015 concernant la constitution d'un fonds de roulement ainsi que son mode de répartition,

Vu les articles 30, lettre e) et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

par oui / non / abstention

- 1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 30'000.- destiné à l'octroi d'un prêt en tant que fonds de roulement, sans intérêt, en faveur de l'association intercommunale pour l'accueil familial de jour Genève sud-ouest. Ce montant serait remboursé si la Ville de Lancy quittait l'association,*
- 2. de comptabiliser ce prêt au compte des investissements, rubrique 522, compte 548300.522709,*

Séance extraordinaire du 25 août 2015

3. *de porter cette dépense au bilan, rubrique 152, compte 548300.152000,*
4. *de renoncer à amortir ce montant, compte tenu de la nature de l'investissement.*

L'arrêté 025-15.08 est accepté par 35 oui, 0 non, 1 abstention

c) Délibération autorisant le Conseil administratif à passer les actes authentiques concernant les cessions au domaine public et les constitutions de servitudes au profit de la commune (026-15.08)

=====

M. BONFANTI : le Conseil administratif vous propose un vote sur le siège. C'est un vote qui arrive chaque fois en début de législature qui ne pose pas de problème, qui se fait dans toutes les communes.

Pour la commune de Lancy, il s'agit de pouvoir être représenté par son Conseil administratif pour la signature de certains actes authentiques limitativement prévus à l'article 30, al. 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes afin d'éviter de surcharger votre Conseil avec des délibérations sur des objets qui ont déjà été soumis, notamment lors de certains plans localisés de quartier.

Cette délégation permet la signature de tout acte notarié réalisant une cession gratuite au profit du domaine public de la Ville de Lancy. Bien évidemment que toute autre constitution de servitude non gratuite passerait auprès du Conseil municipal. C'est avant tout, pour vous, une possibilité de perdre moins de temps dans la mesure où ces actes notariés sont vus au Conseil municipal ou en commission.

M. HAAS : je vais évidemment être d'accord avec le vote sur le siège, mais comme on est en tout début de législature et que ça va rouler, on vous fait entièrement confiance M. BONFANTI, mais pourrait-on avoir un exemple concret d'une de ces signatures - je crois qu'il y a des exemples actuels de ce type d'actes - ce qui permettrait aussi aux nouveaux de prendre connaissance de ce que cela implique.

M. BONFANTI : j'ai un exemple assez concret, ce sont les servitudes de passage qui sont faites des fois de manière gratuite et cela évite de passer auprès du Conseil municipal dans la mesure où cette cession est faite au profit de la commune de manière gratuite.

M. GOLAY : j'aimerais un renseignement, les autorisations de construire lorsque c'est une zone urbanisée, on sait qu'il n'y a pas besoin d'un plan localisé de quartier. Le Conseil administratif, lors de la dernière législature, par le biais de M. BAERTSCHI, avait apposé sa signature pour la construction d'un immeuble sur le plateau de St-Georges, sans passer par le Conseil municipal. J'aimerais savoir si ce genre d'actes fait partie de cette panoplie de possibilités de passer outre le Conseil municipal.

M. BONFANTI : la réponse est clairement non.

M. FONTAINE : nous passons au vote de l'arrêté.

Séance extraordinaire du 25 août 2015

Vu l'intérêt pour la commune de pouvoir être représentée par le Conseil administratif pour la signature de certains actes authentiques limitativement prévus à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes afin d'éviter de surcharger le Conseil municipal avec des délibérations sur des objets qui ont déjà fait l'objet de discussion par-devant le Conseil municipal et qui ne nécessitent pas l'ouverture d'un crédit spécifique ;

Vu la teneur de l'article 30, alinéa 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

par oui / non / abstentions

1. *de charger le Conseil administratif de passer tous actes authentiques concernant :*
 - a) *les cessions au domaine public communal des terrains et hors-ligne provenant de propriétés voisines ;*
 - b) *les échanges et aliénations de parcelles nécessités par des corrections d'alignement ;*
 - c) *les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la commune ainsi que les radiations de charge grevant les immeubles de celle-ci ;*
 - d) *les constitutions de servitudes et autres droits réels à la charge de la commune et au profit de l'Etat de Genève, d'une autre commune et des régies publiques cantonales ;*
 - e) *les changements d'assiettes de voies publiques communales ; à condition que les opérations visées sous lettres a), b), c), d) et e) résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement ;*
2. *cette délibération est valable jusqu'à la fin de la législature 2015-2020 ;*

L'arrêté 026-15.08 est accepté par 30 oui, 0 non, 6 abstentions

d) Crèche de la Chapelle – Division parcellaire, constitution d'un droit de superficie, constitution de servitudes (027-15.08)

=====

M. BONFANTI : il s'agit de régulariser la situation du foncier concernant la construction de cette crèche. Elle est ouverte depuis quelques jours, elle sera bientôt inaugurée. Il vous est proposé en séance de Commission de l'aménagement du territoire de valider ou non la division parcellaire dans ce périmètre, de tenir compte d'un droit de superficie qui est accordé par l'Hospice général à la Ville de Lancy, de constituer des servitudes gratuites et de désigner le Conseil administratif pour signer tous les actes relatifs à cette opération.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 36 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission de l'aménagement du territoire.

Séance extraordinaire du 25 août 2015**6) COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE –
Séance du 21 mai 2015 – Rapporteuse : Mme Nathalie VERGAIN**

a) Présentation de l'opération éco-sociale 2014-2015

Mme VERGAIN présente le sujet : les opérations éco-sociales visent particulièrement les logements à bas loyers.

Le projet « Caroline/Morgines, une nouvelle lumière » a été mené en mars-avril 2014 dans la tour de la Migros et les bâtiments de son entourage, ce qui représente plus de 600 logements.

Pour l'opération, ont été mobilisés 3 superviseurs garantissant l'accompagnement, le suivi et la qualité des interventions, ainsi que 7 ambassadeurs de quartier, recrutés par Contact emploi jeunes.

L'opération se déroule selon les étapes suivantes : le recrutement des ambassadeurs, la formation de ces derniers sur 2 jours et demi, la communication, l'installation du local opérationnel à proximité du quartier pour préparer la logistique et le matériel, la campagne d'information et la prise de rendez vous sur 2 demi-journées.

Lors des visites, deux rapports sont établis :

Dans un premier temps un rapport éco-geste rempli avec l'habitant. A cette occasion, sont déterminés 3 à 5 éco-gestes sur lesquels l'habitant désire s'engager.

Dans un deuxième temps, l'ambassadeur remplit un rapport technique à la fin de l'opération.

Les résultats de l'opération en mars-avril 2014 ont dépassé les objectifs de départ: un taux de visites de 87%, des économies de 163 MWh/an et une réduction de 412 tonnes des émissions de CO2.

Pour l'opération 2015, les bâtiments projetés sont les suivants: route de Saint Julien 74 à 84, chemin des Pontets 3 et 3bis, chemin des Pontets 21 à 31bis, chemin des Pontets 7 à 17, ce qui représente un potentiel de 645 logements.

**b) Réaménagement du parc Louis Bertrand – Crédit d'investissement (Fr. 3'300'000.--)
(020-15.04)**

Mme VERGAIN présente le sujet : le projet concerne la lourde rénovation du parc Louis Bertrand qui devient vieillissant et dont certains jeux, jugés trop dangereux, ont été supprimés.

Ce projet est coordonné avec le PLQ. Le réaménagement est axé sur 3 pôles: l'espace multi-activité pour les familles, l'espace skate plaza et l'espace étang.

Le projet prévoit d'agrandir l'espace étang, de le rendre plus rassurant grâce à un éclairage discret.

Le skate plaza sera une zone de rassemblement pour les jeunes. Les nuisances sonores générées par cet espace seront limitées grâce à son implantation "protégée".

Séance extraordinaire du 25 août 2015

Une réflexion est actuellement menée par le service des sports sur la manière d'encadrer et d'accompagner les jeunes utilisateurs.

Avec 6 voix pour et 1 abstention, l'arrêté est adopté.

M. SIDLER : c'est un projet réjouissant qui était très attendu. De nombreuses personnes fréquentent ce parc, il y a un public très différent, on l'a vu en commission, à différents moments de la journée, de la soirée et de la nuit. Je pense que cette rénovation amènera un plus certain, que ce soit pour les utilisateurs ou le voisinage.

Dans le crédit d'étude, Les Verts insistent sur les interfaces avec le quartier, notamment le chemin du Bac qui va être fermé à la circulation, le futur PLQ, en tout cas c'est notre vœu. On regrette que cela n'ait pas pu être plus intégré dans le projet, mais c'est une question de timing. Idem de l'autre côté avec la zone 20 sur l'avenue du Petit-Lancy qui est en préparation. Les choses ne se font pas à la même vitesse, mais je pense que c'est bien de garder cela à l'esprit, parce que cette ouverture du parc comme une centralité sur le quartier me semble très importante.

A ce propos, on regrette dans l'espace « étang » la fermeture annoncée, on espère que ce ne sera pas le cas, mais a priori une des entrées va être fermée, alors que justement nous demandions d'ouvrir ce parc sur le quartier, notamment pour les patrouilles de police qui viennent du nouveau poste, qui passent, elles nous ont dit qu'elles pouvaient mieux surveiller ce qui se passe dans cette partie qui est très végétalisée ; il fallait peut-être élaguer, ouvrir un peu pour pouvoir faire des contrôles visuels depuis la route.

On est un peu perplexe d'apprendre que ces questions de sécurité routière concerne un accès au parc, parce que le giratoire est dangereux pour les piétons, on est en plein quartier d'habitations, il nous semble que c'est le giratoire qui est dangereux, c'est peut être lui qui doit être transformé, mais on ne va pas supprimer un des quatre passages à piétons, qui fait que les gens qui circulent entre Florimont, la Florimontaine et la place des Ormeaux, devront emprunter trois passages à piétons au lieu d'un seul. Ce n'est pas uniquement un accès au parc, c'est un cheminement piéton important pour le quartier.

A notre avis, ce projet est excellent, parce que tout cela, ce sont des choses qui sont en marge, on est bien d'accord, le projet de Fr. 3'300'000.— qui concerne les investissements, mais je pense que ce sont des aspects qui sont importants à traiter pour que ce parc fonctionne avec le reste du quartier et que les services sauront apporter les bonnes réponses à ces questions qui restent en suspens.

Les Verts voteront ce projet.

M. VINCENT : le groupe PLR acceptera ce crédit d'investissement. J'aime à rappeler qu'une pétition avait été faite dans le quartier il y a déjà un certain nombre d'années, la vitalité des enfants de l'époque qui ont signé, voient aujourd'hui arriver le résultat de ce qu'ils ont fait, ils en profiteront moins, mais les autres enfants du quartier dans quelques années pourront bénéficier de cela.

C'est vrai, a contrario de ce qui disait le groupe des Verts, faut-il fermer ou ouvrir un parc ? il y a des voitures qui passent, même si elles passent à 30 à l'heure, cela reste dangereux. Je pense effectivement que l'idéal serait de placer des délimitations pour pouvoir canaliser les voies de circulation piétonnes à des endroits où elles arrivent sur la route et débouchent sur les passages à piétons. Quoi qu'il en soit c'est un détail et l'on peut se réjouir de la rénovation de ce parc avec une place pour les skateboards qui vont peut-être préférer cet endroit plutôt que

Séance extraordinaire du 25 août 2015

des places comme la place des Ormeaux où ils sont parfois bruyants et détruisent le matériel urbain comme les sièges. Espérons qu'on arrivera à les convaincre d'aller là-bas.

Quoi qu'il en soit, je pense que c'est un bon projet et qu'il faut voter pour cela. Je me réjouis de le voir dans quelques années car je vais de temps en temps manger une glace auprès de la petite cabane en bois qu'il y a là-bas, c'est très sympathique, je vous invite à y aller.

M. HAAS : le groupe démocrate-chrétien va évidemment soutenir ce projet. Il a déjà dit qu'il était très bon, qu'il était l'aboutissement d'un processus civil avec des jeunes et il est idéalement situé puisque quasi à la frontière entre une grande école, pas très loin de l'école de mécanique, Florimont et la zone du Plateau et la transition assez proche avec la place des Ormeaux qui effectivement devrait permettre aux skatteurs de transférer leurs activités dans un milieu plus approprié.

Pour les autres questions d'aménagement, comme cela a été relevé, on sera attentif à ces points dans les commissions ad hoc pour la suite. Mais c'est un projet qui est enthousiasmant et que l'on va soutenir.

M. GOLAY : le groupe MCG va soutenir ce projet qui est intéressant, qui est un dossier qui a déjà pas mal de poussière comme l'a dit mon collègue se trouvant sur ma gauche. Je pense que c'est essentiel, on sait qu'il y a aussi une catégorie de personnes handicapées qui utilisent ce parc, c'est important, c'est un lieu de détente pour le quartier, y compris le plateau de St-Georges puisque tous ces petits chemins, dont on parlait tout à l'heure, sont des lieux de balades. Je pense qu'il faut faire le nécessaire pour remettre en état ce parc.

Toutefois, on vous prévient que cette législature ne sera pas faite que de oui de la part du MCG. Il faut prendre en considération que l'on a pour plus de 60 millions de francs qui ont été votés cette dernière année de législature. Donc, on doit être aussi conscient qu'il faudra peut-être aussi s'imposer à un moment donné un certain moratoire par rapport aux investissements, pour éviter qu'on ait une augmentation de la dette et qu'un jour ce soit nos générations futures qui devront passer à la caisse parce que nous, nous aurons simplement dit oui à tout comme on l'a fait jusqu'à présent.

Ce soir, on dit encore oui à ce projet, mais on demande au Conseil administratif d'être beaucoup plus modéré dans certains investissements futurs.

M. RENEVEY : une petite réponse aux interrogations. Tout d'abord, à vous écouter je crois que tout le monde a compris cet enjeu très fort dans ce quartier, avec des populations très hétéroclites de pouvoir trouver des solutions qui puissent justement être intéressantes pour toutes ces diverses populations qui fréquentent ce parc très assidument.

Par rapport aux accès, ce qui est très important, parce que ce qui est le plus en lien avec le futur PLQ, donc l'enjeu de ces cheminements, était de pouvoir permettre le lien avec ce nouveau PLQ, parce que là on parle vraiment d'une continuité sur tout un périmètre, notamment le chemin du Bac. Donc, ceci a été pris en compte. Pour le reste, de savoir si un petit cheminement est plus ou moins bien placé à un endroit ou à un autre, les travaux vont démarrer, ils vont permettre aussi de se rendre compte de visu ce que cela va donner. Ce sont des choses qui me semblent anecdotiques par rapport à l'entier du projet et je vous remercie de votre intervention qui montre cette conscience vis-à-vis des habitants de ce quartier pour ce parc effectivement peut-être un petit peu plus complexe que les autres parcs de la commune.

L'arrêté 6b) est accepté à l'unanimité, soit par 36 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).

Séance extraordinaire du 25 août 2015

c) Divers

=====

Mme VERGAIN présente le sujet : pas de divers.

* * * * *

M. FONTAINE : je vous prie d'attendre que j'aie fini et que j'aie clos cette séance avant de ranger vos affaires, ce qui est assez impoli. Je vous prie d'avoir un peu plus de respect.

La séance est levée à 20h05

La Secrétaire :

Bénédicte MARMY

Le Président :

Jean FONTAINE